

I. ASSUMER UNE POSITION FORTE DANS LES CONCERTATIONS EUROPÉENNES ET DANS LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

A. FAIRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE UN PILIER DE LA LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC

- 1. Dubaï : soulever le « risque réputationnel »
 - a) Dubaï comme place de blanchiment
 - (1) Liste grise du Gafi : un blanc-seing précipité et à motivations politiques
 - (2) Quels leviers activer ? Risque réputationnel et risque sanitaire
 - b) Dubaï comme refuge des trafiquants
- 2. Venezuela : faire levier sur le besoin de respectabilité
- 3. Colombie : renforcer une coopération sécuritaire et judiciaire qui fonctionne
- 4. Afrique de l'Ouest et golfe de Guinée : mettre en place une stratégie coordonnée de lutte contre le trafic de cocaïne vers l'Europe
- 5. Chine : engager le dialogue
- 6. Renforcer encore les capacités du MAOC-N et explorer les possibilités d'une reproduction de ce modèle
 - a) Envisager une reproduction du MAOC-N sur d'autres théâtres d'opérations
 - b) Assouplir le cadre d'intervention en haute mer

B. PORTER DES POSITIONS FORTES À L'ÉCHELLE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR RENFORCER LA COORDINATION ET HARMONISER LES RÈGLES JURIDIQUES STRATÉGIQUES

- 1. Utiliser pleinement les leviers offerts par le droit européen
- 2. Dynamiser le partage d'informations et la coopération au niveau des États membres

II. SE DONNER LES MOYENS DE LA SÉCURITÉ DANS LES OUTRE-MER

A. RENSERISER LA PHILOSOPHIE DE LA LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC EN OUTRE-MER

- 1. Pérenniser et étendre les « contrôles à 100 % »
- 2. Accroître les contrôles à l'intérieur même des territoires ultramarins

B. DÉPLOYER DES MOYENS ADAPTÉS À L'ÉTAT DE LA MENACE

- 1. Doter les services répressifs d'outils techniques adaptés

- a) Mettre en place un bouclier pour protéger les territoires ultramarins
 - (1) Scanners et sécurisation portuaire
 - (2) Radars
 - (3) Moyens aéromaritimes
 - (4) Drones
- b) Remettre à niveau les équipements déployés dans les aéroports ultramarins
 - (1) L'échographe, l'arlésienne
 - (2) Les scanners de bagages, une systématisation nécessaire
- 2. Rehausser les moyens humains et accroître l'attractivité des postes

C. RÉNOVER LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES « MULES » POUR ÉVITER L'EMBOLIE DU SYSTÈME RÉPRESSIF

- 1. Développer les outils administratifs, un traitement « d'urgence »
- 2. Envisager une adaptation du traitement judiciaire
- 3. Renforcer les contrôles au retour de l'Europe

III. SÉCURISER LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

A. MIEUX SUIVRE LES FLUX MARITIMES ET PORTUAIRES POUR MIEUX LES CONTRÔLER

- 1. Accroître le contrôle des conteneurs
 - a) Définir un nouvel équilibre entre impératifs économiques et lutte contre le narcotrafic
 - b) « Faire le tri » dans les compagnies de transport maritime
- 2. Prolonger le dispositif de clearance et s'engager vers un véritable PNR maritime
- 3. Développer l'analyse de situation de surface

B. GARANTIR LA ROBUSTESSE DES INFRASTRUCTURES

- 1. « Étanchéiser » les zones portuaires
 - a) Mieux contrôler les personnels intervenant dans les zones portuaires
 - b) Remédier aux failles du système « TCT »
 - c) Brider et débrider les drones
- 2. Faciliter le signalement des comportements suspects dans les ports
- 3. S'assurer de la résilience cyber des infrastructures portuaires
- 4. Harmoniser « par le haut » les niveaux de contrôle dans les infrastructures portuaires des pays européens les plus exposés
 - a) Jouer le jeu de l'alliance européenne des ports en intégrant également les acteurs privés
 - (1) Éviter le dilemme du prisonnier
 - (2) Intégrer le secteur privé
 - b) Élargir la coopération, un impératif

C. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NOUVEAUX QUI PÈSENT SUR LES PORTS SECONDAIRES

- 1. Entraver les stratégies de départ des narcotrafiquants
 - a) Sécuriser les ports secondaires
 - b) Doter les services compétents de moyens suffisants pour couvrir les ports secondaires
 - c) Soutenir la coopération judiciaire et l'échange d'informations
- 2. Anticiper les reports modaux

IV. REMETTRE À NIVEAU LES MOYENS D'ACTION DES SERVICES RÉPRESSIFS

A. TRANSFORMER L'OFASST EN PROFONDEUR : VERS UNE « DEA À LA FRANÇAISE »

- 1. Améliorer la coordination entre les antennes de l'Ofast
- 2. Garantir la qualité des recrutements et l'incorruptibilité des agents de l'Ofast
- 3. Renforcer le chef de filat de l'Ofast : l'interministériel XXL

B. INSTAURER UN VÉRITABLE « PLAN D'URGENCE » DES MOYENS POUR LA LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC

- 1. Renforcer la police judiciaire comme la sécurité publique : « taper plus haut » et occuper le terrain
- 2. Armer les tribunaux en moyens humains et matériels

C. MOBILISER LES ACTEURS TIERS AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC

- 1. Faciliter l'échange et la transmission d'informations au niveau local
- 2. Renforcer les capacités de signalement des maires

D. DÉVELOPPER LE RECOURS AUX TECHNIQUES INNOVANTES

- 1. Investir dans nos capacités techniques pour mettre à jour les pratiques des narcotrafiquants
 - a) Une mise à niveau des investissements...
 - b) ... au profit de l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte « cyber »
- 2. Envisager une extension des traitements de données, sans remettre en cause le cadre régissant la protection des données personnelles
- 3. S'appuyer davantage sur les potentialités offertes par l'intelligence artificielle
 - a) Profiter des potentialités de l'intelligence artificielle
 - (1) Un coup d'accélérateur dans les enquêtes
 - (2) Des travaux en cours de finalisation pour les colis et les bagages
 - (3) Repérer les stratégies de repli et de diversification
 - (4) Suivre l'argent
 - b) S'adapter, c'est anticiper : les technologies quantiques

- 4. Déroger aux règles des marchés publics pour faciliter le recours à des procédés innovants

V. REDONNER SA JUSTE PLACE AU RENSEIGNEMENT

A. RECONNAÎTRE ET SANCTUARISER LE RÔLE DU RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

- 1. Assumer l'importance du renseignement administratif pour la lutte contre le narcotrafic
 - a) Rationaliser l'intervention de chacun des acteurs
 - b) Remobiliser les services du premier cercle, et notamment la DGSJ
 - c) Le renseignement maritime, un atout à ne pas négliger
- 2. Inverser la dynamique entre le judiciaire et le renseignement
 - a) Mettre les services de renseignement au service des services d'enquête
 - b) Exploiter davantage les informations collectées en judiciaire
 - (1) Potentialiser les éléments recueillis dans les dossiers judiciaires
 - (2) Développer l'intelligence artificielle

B. CRÉDIBILISER LE « RENSEIGNEMENT CRIMINEL »

- 1. Le fichier « crim org », le Léviathan du bien ?
- 2. Professionnaliser les services du second cercle
 - a) Mieux préparer la judiciarisation des dossiers
 - b) Garantir l'étanchéité entre les actions de renseignement menées par le « second cercle » et les procédures judiciaires : le cas de l'Ofast
- 3. Redynamiser le dispositif des Cross
 - a) Poursuivre la montée en puissance des Cross
 - b) Éviter « la mise au vert » de certains délinquants
 - c) Intégrer le parquet

VI. ADAPTER LE DROIT PÉNAL ET LA PROCÉDURE PÉNALE AUX RÉALITÉS DU NARCOTRAFIC

A. CRÉER UN PARQUET NATIONAL ANTISTUPÉFIANTS

B. DURCIR LA PROCÉDURE PÉNALE POUR METTRE LES NARCOTRAFIQUANTS HORS D'ÉTAT DE NUIRE

- 1. Dans le droit pénal : neutraliser les narcotrafiquants du haut du spectre avant qu'il ne soit trop tard
- 2. Au cours de l'enquête et de l'instruction
 - a) Protéger l'efficacité des techniques spéciales d'enquête par la création d'un dossier « coffre » mettant en oeuvre un contradictoire asymétrique
 - b) Utiliser pleinement les techniques spéciales d'enquête
 - (1) L'enjeu capacitaire : les TSE, combien de divisions ?

- (2) En allongeant les délais de recours aux techniques spéciales d'enquête dans le cadre de l'enquête dirigée par le parquet
- (3) En simplifiant la procédure d'autorisation au recours des techniques spéciales d'enquête
 - c) Encourager les enquêtes sous pseudonyme
 - d) Faciliter la technique du « coup d'achat »
 - e) Mieux encadrer le régime des nullités de procédure
- 3. Au stade du jugement et de l'application des peines
- 4. La problématique spécifique de la détention des narcotrafiquants
 - a) Mieux armer les prisons face au risque d'une continuation des trafics en détention
 - b) Adapter les délais de détention provisoire aux narcotrafiquants
 - c) Sécuriser le traitement des demandes de mise en liberté des narcotrafiquants

C. MIEUX PROTÉGER LE RECOURS AUX INFORMATEURS ET ÉTENDRE LE STATUT DES « REPENTIS »

- 1. Apporter enfin une réponse aux craintes quant au statut des traitants d'informateurs
- 2. Les « repentis » : un dispositif sous-exploité

D. MINEURS ET « PETITES MAINS » : TROUVER LA RÉPONSE ADAPTÉE

- 1. L'amende forfaitaire délictuelle (AFD) au service de la lutte contre les trafics de stupéfiants du quotidien
- 2. Les mineurs, entre complices et victimes : trouver le bon équilibre
 - a) Pour les cas les plus lourds, s'inspirer des propositions du Sénat en matière de terrorisme
 - b) Reconnaître le statut de victime des mineurs en exploitant pleinement les possibilités offertes par le droit pénal

VII. ENDIGUER LE POUVOIR CONTAMINANT DU NARCOTRAFIC : LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

A. GÉRER LE RISQUE DE CORRUPTION TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE

- 1. Redonner une place centrale aux inspections
 - a) Caractériser le risque
 - b) Cartographier le risque corruptif
 - c) Apporter de la cohérence
- 2. Modifier l'organisation du travail pour limiter le risque corruptif
- 3. Sensibiliser et former tout au long de la carrière
- 4. Recourir davantage aux enquêtes, un enjeu de prévention et de détection
 - a) Accroître les enquêtes administratives
 - b) Instaurer des enquêtes patrimoniales
- 5. Consolider les dispositifs d'alerte
- 6. Sanctionner pour réprimer et pour dissuader

B. CRÉER LES CONDITIONS DE L'INCORRUPTIBILITÉ DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE COMME DANS LA SPHÈRE PRIVÉE

- **1. Mieux détecter les usages anormaux des fichiers et les comportements suspects**
- **2. « Pénaliser » davantage la corruption**
- **3. Protéger les lanceurs d'alerte**
- **4. Intégrer au dispositif de lutte contre la corruption des acteurs « périphériques »**

VIII. LUTTER DE MANIÈRE IMPLACABLE CONTRE TOUS LES BLANCHIMENTS

A. « IL FAUT SUIVRE L'ARGENT POUR COMPRENDRE LE SYSTÈME »

- **1. Renforcer le rôle-pivot de Tracfin**
 - **a) Accroître les échanges d'informations**
 - **b) Inciter les personnes assujetties et les parties prenantes à saisir davantage Tracfin en cas de soupçon**
 - **(1) Mobiliser les professionnels assujettis qui manquent de diligence**
 - **(2) Élargir le périmètre des déclarants**
 - **(3) Accroître la contribution des personnes publiques**
 - **c) Donner à Tracfin les moyens d'être associé à la lutte contre les flux de toute intensité**
- **2. Cartographier les flux financiers issus du narcotrafic**
 - **a) Parvenir à suivre les flux d'argent liquide**
 - **b) Comprendre, enfin, les liens financiers entre le « haut » et le « bas » du spectre**

B. INTÉGRER PLEINEMENT LES ENJEUX FINANCIERS AUX INVESTIGATIONS JUDICIAIRES

- **1. Faire du volet patrimonial et financier un incontournable de la lutte contre le narcotrafic**
 - **a) Systématiser les enquêtes patrimoniales**
 - **b) Renforcer l'expertise financière dans les services d'enquête et dans les juridictions**
 - **c) Exploiter chaque information disponible**
 - **d) Autoriser la fermeture administrative des lessiveuses et lutter contre le travail dissimulé**
 - **e) Adopter une approche « globale »**
- **2. Mettre fin à la sédimentation et s'interroger sur le bon « format » pour traiter des enjeux financiers**
 - **a) Rationaliser les acteurs en présence**
 - **(1) Une interrogation sur le devenir des GIR**
 - **(2) Privilégier des cellules spécialisées ?**
 - **b) Développer des groupes inspirés du Colbac-S marseillais**

C. FRAPPER LES TRAFIQUANTS AU PORTEFEUILLE

- 1. Déceler et traquer la richesse inexpliquée
 - a) Instaurer une procédure d'injonction pour richesse inexpliquée
 - b) Exploiter davantage la non-justification de ressources
 - c) Encourager le recours à la présomption de blanchiment
- 2. Aller plus loin en matière de saisie et de confiscation
 - a) Soutenir les évolutions en cours au niveau national comme européen
 - (1) La proposition de loi améliorant l'efficacité des dispositifs de saisie et de confiscation des avoirs criminels
 - (2) La proposition de directive relative au recouvrement et à la confiscation d'avoirs
 - (3) La confiscation, une logique vertueuse
 - b) Instaurer une procédure de gel judiciaire et de saisie conservatoire des avoirs des narcotrafiquants
 - c) Permettre des saisies plus larges et plus dissuasives
 - (1) Autoriser la confiscation civile sans condamnation pénale
 - (2) Faciliter la saisie des fonds de commerce
 - (3) Mieux identifier les bénéficiaires effectifs
 - (4) Mieux prendre en compte les cryptoactifs
 - (a) Un cadre européen plus strict
 - (b) La formation, un enjeu clé
 - (c) Les cryptoactifs, des faiblesses inhérentes à exploiter
 - d) Affecter davantage de biens aux services impliqués dans la lutte contre le narcotrafic

IX. GAGNER LA BATAILLE CULTURELLE : L'ENJEU DE LA PRÉVENTION

A. LA PRÉVENTION DE LA CONSOMMATION : METTRE LA COMMUNICATION PUBLIQUE À LA HAUTEUR DES ENJEUX

- 1. Pourquoi interdire l'usage de drogues sans avertir de leurs dangers ?
- 2. Une campagne massive, bien calibrée et assortie à un plan de lutte contre la consommation
- 3. Sur la consommation, trois publics à privilégier : les jeunes, les travailleurs et les « festifs »
- 4. Assurer la prise en charge médicale des consommateurs dépendants

B. COMMUNIQUER POUR ÉVITER L'ENTRÉE DES JEUNES DANS LE TRAFIC

- 1. Un véritable contre-modèle dans les quartiers touchés par le trafic
- 2. Des initiatives en milieu scolaire à structurer